

AVIS

RUR.19.226.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet de RND Les Etangs des
Epioux à Lacuisine (Florenville)

Avis adopté le 7/06/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND
Date de réception : 28/05/2019
Références : DO502/AF/08-803 Sorties 2019 : 10485

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 04/06/2019 (reconvoquée le 07/06/2019)

AVIS

Réuni ce 7 juin 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 4 juin 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable**, tout en relevant une erreur au niveau du projet d'arrêté de création de la réserve. En effet, le « Considérant » précisant que l'intérêt majeur du site repose sur la présence de sources calcaires incrustantes est erroné (vraisemblablement un copier-coller de l'arrêté de la RND « Les Crons de la Mouline »). Par ailleurs, au niveau du plan particulier de gestion, la description biogéographique devrait mentionner que tout comme les étangs du Fond de Chassepierre et des Sarrazines, l'étang des Éplatis est également un ancien étang de forge (le plus important du site).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »